

1. Généralités

STAR SPORTS Company Sàrl (ci-après "l'organisateur"), basée à Cossonay-Ville (VD), organise des camps de football (ci-après "les camps") et établit les conditions générales (ci-après "CG") suivantes. L'organisateur s'engage à organiser des camps de qualité, pour que les participant(e)s (ci-après "les participants") s'appliquant aux filles et aux garçons vivent une semaine sportive enrichissante, dans un cadre sécurisé. Notre philosophie sportive et extra-sportive se base sur les recommandations de l'ASF et de J+S, gage du respect de critères sportifs, organisationnels et financiers. Par votre inscription aux camps, dès l'envoi du formulaire en ligne depuis notre site, vous acceptez ces CG.

2. Modalités d'inscription

L'inscription aux camps se fait par le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant ou par son représentant légal (ci-après "les parents"), via notre formulaire d'inscription en ligne, disponible sous www.starsports.ch. La réception de l'inscription est tout d'abord confirmée par une réponse automatique. L'inscription aux camps n'est toutefois validée qu'à la réception d'une confirmation définitive envoyée par e-mail (vérifiez vos spams et ajoutez l'adresse info@starsports.ch à votre carnet d'adresses), puis du paiement de l'intégralité de la finance d'inscription.

3. Prix des camps et réductions

Les tarifs d'inscription à nos camps se trouvent sur notre site internet. Les participants qui ont déjà participé à trois camps avec l'organisateur bénéficient d'une réduction dès leur 4e inscription aux camps, à savoir CHF 30.— sur un camp interne (avec nuitées) et CHF 20.— sur un camp externe (sans nuitées). Pour les familles, dès 2 enfants inscrits la même année (frères et sœurs uniquement), le deuxième enfant bénéficie d'une réduction de CHF 20.—, le troisième enfant (et suivants) bénéficie d'une réduction de CHF 30.—. Réductions non cumulables pour un même participant la même année. Si un même enfant participe à plusieurs camps la même année, il bénéficie de la réduction "équipement".

4. Paiement de la finance d'inscription

Toute inscription est à payer dans un délai de 20 jours dès réception de la confirmation définitive, par e-banking sur notre ccp 17-458789-3. Un premier rappel est envoyé dès le 30e jour. Sur demande, il est possible d'obtenir un bulletin de versement, moyennant un supplément (frais postaux) de CHF 2.—, et/ou de fractionner le paiement en deux versements. En cas de paiement tardif, veuillez nous en avvertir par e-mail.

5. Annulations

Dès réception de votre inscription, toute annulation doit se faire par écrit (courrier ou e-mail). Pour tout désistement, une taxe administrative est due/retenue soit: 20 francs jusqu'à 30 jours avant le début du camp; 50 francs jusqu'à 10 jours avant le début du camp. A moins de 10 jours du début du camp, l'intégralité de l'inscription est due/retenue. Pour les annulations cause raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical avec raison détaillée au minimum 72 heures avant le début du camp, mais ne datant pas de plus de 10 jours dès son émission, une taxe administrative de 20 francs est due/retenue. Si ces critères ne sont pas respectés, l'intégralité de l'inscription est due/retenue. Un départ en cours de camp, ceci à partir de l'heure officielle de l'ouverture (départ volontaire, blessure ou renvoi) ne donne droit à aucun remboursement.

6. Assurances

Les assurances (maladie, accidents, RC) sont à la charge des parents. Il en va de même pour une éventuelle assurance annulation.

7. Informations médicales et régimes alimentaires particuliers

Les participants doivent être en bonne santé pour participer aux camps. Toute information médicale pouvant influencer sur le bon déroulement du camp du participant doit être transmise à l'organisateur lors de l'inscription. Les médicaments doivent être donnés au responsable du camp lors de l'ouverture du camp, avec indications y relatives. Les régimes alimentaires particuliers (allergies, repas sans porc, sans gluten, etc.), doivent être transmis lors de l'inscription. L'organisateur se réserve le droit de contacter les parents suivant les maladies et/ou régimes alimentaires. Suivant les restrictions alimentaires, cela peut entraîner un surcoût et/ou la préparation de certains repas d'avance par les parents.

8. Déroulement des camps

Dès leur arrivée au camp, les participants s'annoncent au staff de STAR SPORTS (ci-après "le staff"). Une présentation générale de la semaine a lieu lors de l'ouverture du camp, les parents qui désirent y assister sont les bienvenus. Dès le départ des parents, les participants sont sous la responsabilité du staff. Pour le bon déroulement du camp, les participants s'engagent à respecter en tout temps les règles, indications et horaires donnés par le staff. Ils s'engagent à respecter toutes les personnes du staff et, en retour, sont en droit d'être également respectés. En cas de problèmes, les participants peuvent s'adresser à leur entraîneur ou au responsable de camp. En cas de comportement inadéquat, après avertissement et téléphone avec les parents, l'organisateur se réserve le droit de renvoyer le(s) participant(s) incriminé(s). A la fin du camp, les participants sont sous la responsabilité du staff jusqu'à la fin de la remise des prix. Les parents sont priés de ne pas interférer avec les consignes données par le staff pour le bon déroulement de la journée de clôture, ainsi que pour la sécurité de leur enfant.

9. Effets personnels

Les participants sont responsables de leurs effets personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels. Par précaution, nous vous conseillons de noter le nom du participant sur toutes ses affaires. Sur demande des participants, le staff gardera sous surveillance les porte-monnaie et téléphones portables uniquement.

10. Interventions médicales

L'organisateur est habilité à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence pour le bien des participants. Les parents sont informés au préalable ou au plus vite en cas d'urgence pour toute intervention (médecin, hôpital, ostéopathe, ...). Les parents régleront à l'organisateur le montant des frais médicaux concernant les soins apportés durant les camps, sauf petite pharmacie (désinfectants, sparadraps, ...).

11. Droits d'images et données personnelles

Les organisateurs peuvent utiliser les photos/vidéos prises pendant les camps, uniquement dans le cadre de leurs activités relatives aux camps (brochure, site internet, dossier de présentation, ...). L'organisateur s'engage à ne pas communiquer les données personnelles (adresses, e-mails, ...) à des sponsors ou des tiers à des fins commerciales.

12. Divers

Les objets trouvés peuvent être récupérés auprès de l'organisateur à la fin des camps. Les objets envoyés par la poste sont à charge des parents (paquet + frais d'envoi: 10 francs à verser au préalable). Les parents des participants ayant participé aux camps reçoivent ponctuellement la newsletter de l'organisateur. Une page Facebook est disponible, tout comme une chaîne YouTube et un compte Instagram.

13. Juridiction

Les présentes CG sont soumises uniquement au droit suisse.